



MAIRIE DE COLOGNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Mardi 12 JUILLET 2021

----- PROCES-VERBAL

Le mardi 12 juillet deux mille vingt et un à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal de la commune de Cologne s'est réuni à la mairie
sous la présidence de **Monsieur ROMERO Cyril**, Maire.

Date de la convocation : 08 juillet 2021

Conseillers en exercice : 15

Sont présents : Myriam CHABANON, Adrien COMMERE, Alain DELOM, Alain HERVE, Olivier LARRIEU, Dominique MEHEUT, Christophe MIRLEAU, Christine POIRIER, Cyril ROMERO, André TOUGE, Arlette GASPARD,

Absents excusés : Naïma CAUSSE, Angélique TROTTIN, Jean Claude GAUDON, Emilie LUNARDI
(procuration : ROMERO Cyril)

Secrétaire de séance : Christophe MIRLEAU

Ordre du jour :

- Cimetière
- Personnel : Modification du tableau des emplois
- Présentation du nouveau projet : terrain « Lagarde »
- Questions et informations diverses

La séance débute avec la lecture du Procès-Verbal du conseil municipal du 22 juin 2021 Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

CIMETIERE

- La fin des concessions à perpétuité depuis 1996 (lecture de l'acte législatif), nous oblige à prendre une délibération pour définir la durée des concessions et le montant :
 - o Proposition par Monsieur le Maire d'une durée unique de 50 ans : Adoptée à l'unanimité.

PS : la mairie informera dans la mesure de ses compétences et le cas échéant de la fin de la concession les descendants des défunts.

- Tarif de la concession : pour rappel le tarif appliqué sur la commune est de 50 euro/m² et la loi interdit les tombes de moins de 2m². Pour Cologne on se situe habituellement aux alentours des 3m².
 - o Proposition par Monsieur le Maire de maintenir les mêmes conditions : Adoptée à l'unanimité
- Pour le columbarium la durée de la concession est de 30 ans aujourd'hui
 - o Proposition par Monsieur le Maire dans un souci d'harmonisation de modifier ce temps pour 50 ans : Adoptée à l'unanimité
 - o Proposition par Monsieur le Maire de maintenir le tarif des concessions à 1000 euro : Adoptée à l'unanimité
- Jardin des souvenirs aucune modification des conditions.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Suite à la promotion de Madame Christine FAUR au grade de rédacteur (catégorie C à B) la commune doit prendre plusieurs délibérations :

- Proposition par Monsieur le Maire de la création d'un poste de rédacteur : Adoptée à l'unanimité
- Proposition de la suppression du poste de niveau C adjoint : Adoptée à l'unanimité
- Proposition de mise à jour du RIFSEEP : Adoptée à l'unanimité

Pour information les conditions du CIA n'évoluent pas. Elles restent identiques aux conditions précédemment établies par le conseil municipal.

PRESENTATION PROJET LAGARDE

Un projet de lotissement sur un terrain agricole appartenant à Mr LAGARDE Jean-Michel, situé entre la D21, le cimetière et les terrains d'activités et de sport, est présenté à l'ensemble du conseil pour information.

Ce n'est qu'un avant-projet qui doit être validé par l'Architecte des Bâtiments de France. Cependant sur les plans mis à la disposition des conseillers et bien détaillés diverses remarques et interrogations ont été faites concernant la voirie, les raccordements, eaux, électricité et tout à l'égout, les espaces verts et l'éclairage public. Les réponses concrètes à ces remarques seront apportées après la

validation du projet par l'ABF et après discussion avec le lotisseur : Lotisseur identique au lotissement Levant du Buguet.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr Le Maire :

- Délibération du précédent conseil sur l'exonération de taxe foncière sur les constructions neuves annulée car pas besoin de délibération, du fait du droit commun.
- Nouvelle société sur Cologne Le Bel Hortus : créateur de mobilier de jardins standard et sur mesure. Implantation au Site.
- Contactée par la Dépêche du Midi pour reportage sur « Mon Beau Village » : publicité pour notre Bastide, nous sommes bons sur 4 des 5 critères.
- Problème des chats errants : plusieurs concitoyens se plaignent de la prolifération des chats. Prochainement une campagne de stérilisation sera mise en place avec une association de protection des animaux. Les chats stérilisés seront remis en liberté sur la commune après vérification de leur bonne santé. Le reste à charge pour la commune est de 40 euros par animal.
- Remerciement de la directrice de l'ALAE pour la mise à disposition de la salle communale le temps de la réalisation des travaux à l'ALAE.
- Une réunion entre les bénévoles de la bibliothèque, la commission travaux et l'architecte est à prévoir pour répondre à leurs interrogations et leur amener des points d'informations essentiels. Le projet avance malgré les demandes de compléments d'information du Conseil Régional.

TOUGE André : Sur le lotissement du Buguet la société Carrère s'occupe des plantations.

HERVE Alain : après la reprise des concessions du cimetière par la mairie, la plaque de l'ossuaire a bien été installée.

DELOM Alain : Problème des panneaux de Mr PASA. Malgré la décision du Conseil Municipal de la disparition de l'affichage et mise en place de panneaux de façon sauvage, ainsi que les rappels de Mr le Maire, il a pu installer de l'affichage avec l'accord des propriétaires où ces derniers ont été installés. De plus Mr le Maire accorde de façon EXEPTIONNELLE cet affichage. Mr le Maire rappelle sa volonté de trouver un accord avec lui pour résoudre ce problème et répondre au mieux à ces désirs tout en respectant les conditions déjà en place et historiques des uns et des autres.

POIRIER Christine : Information sur la situation très préoccupante de l'ADMR. En effet la mission confiée à cette association n'est pas toujours assurée. Il nous est informé de la situation à Cologne : Démission du personnel administratif, démission de la présidente bénévole et du conseil d'administration. Cette situation est très inquiétante et elle est surveillée avec la plus vive attention par la municipalité.

FIN DE SEANCE 23H00.